



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 09/10/25

**DELIBERATION N°06
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PÉRDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVÉ, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Président de la CCGPS : M. François BROCARD

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Cédric PROUST, Augustin VALLON

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Agnès JAUBERT (suppléante), M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Ken DELCOURT (suppléant), Gérard GAGNIER (suppléant), Fabien LOMBARD (suppléant), Gilbert ROUX (suppléant)

OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président expose que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il revient également au comité syndical de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu :

- du départ en retraite de l'agent qui occupait le poste de secrétaire administrative,
- de la modification de la durée hebdomadaire de l'agent chargé de la communication,

il convient de supprimer deux postes.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du comité social territorial qui s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 19 mai 2025.

Il est donc proposé au comité syndical de procéder à la suppression des emplois suivants :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, (poste ouvert sur plusieurs grades lors de la séance du 7 février 2024)
- Rédacteur, à temps non complet, à raison de 17.50 heures hebdomadaires (poste augmenté à hauteur de 21 heures hebdomadaires lors de la séance du 18 décembre 2024).

Le Président présente également le tableau des effectifs mis à jour.

Date de transmission de l'acte: 13/11/2025

Date de réception de l'AR: 13/11/2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer un emploi permanent de secrétaire administrative, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- DECIDE de supprimer un emploi permanent de chargée de communication, à temps non complet, de catégorie B, au grade de rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

